

Délibération n°**2026-18** des 8 et 9 juin 2026

Objet : Adhésion de l'Afpa à l'Association Syndicale Libre (ASL) « Cité du Château Blanc » Site de Saint-Étienne-du-Rouvray

Le Conseil d'administration de l'Afpa,
Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 5315-3 19°,
Après en avoir délibéré lors de la consultation écrite les 8 et 9 juin 2026, décide :

Article I

Le Conseil d'administration prend note des informations qui lui sont communiquées concernant les objectifs, les principales caractéristiques et l'intérêt économique de l'adhésion de l'Afpa à l'ASL « Cité du Château Blanc ».

Il autorise cette adhésion et habilite le Directeur général à effectuer toutes démarches, régulariser, signer et, le cas échéant, ratifier tout document nécessaire à la mise en œuvre et à la sécurisation de celle-ci.

Article II

Le Directeur général assure l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration

Jean Marie Marx